



## PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation du Conseil le 19 juin 2021

### Séance du jeudi 24 juin 2021 à la Mairie de Vany

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. M. Vincent DIEUDONNÉ
2. Mme Clarisse BUHLER
3. M. Mathieu COTTEL
4. Mme Marie-Claire DELLINGER
5. Mme Béatrice LOUIS
6. Mme Catherine MAHUT
7. Mme Christine DESGORCES
8. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Secrétaire de séance : Mme Christine DESGORCES  
Ouverture de la séance à 20 heures et 10 minutes.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 27 mai 2021. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité et signé.

### **DCM N°23/2021 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'enfouissement des réseaux rue du Château**

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet d'investissement d'enfouissement des réseaux rue du Château et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre d'Ambition Moselle auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de réaliser le projet d'enfouissement des réseaux rue du Château ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2021 et 2022 ;
- sollicite le concours financier du Conseil Départemental de la Moselle ;
- accepte le règlement d'attribution de l'aide Ambition Moselle 2020-2025 ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'opération et à la subvention sollicitée

**Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix**

### **DCM N°24/2021 : Désignation de l'entreprise pour le projet silhouette – École intercommunale de Vany**

La présente délibération a pour objet la validation du choix de l'entreprise intervenant dans le projet d'investissement de sécurisation des abords de l'école intercommunale de Vany.

Après avoir obtenu plusieurs devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Décide** de choisir l'entreprise 5He SARL, située à Corbenay, 13 rue de la Noue Aubain

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce projet

**Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix**

**DCM N°25/2021 : Désignation des entreprises pour le projet l'aire de jeux – Hauts de Vany**

La présente délibération a pour objet la validation du choix des entreprises intervenant dans le projet d'investissement aire de jeux.

Après avoir obtenu plusieurs devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**Décide** de retenir la société WH située à Sainte-Marie-aux-Chênes, 13 rue de Tichemont pour le terrassement du terrain et l'entreprise SAS IMAJ située à Lacroix-sur-Meuse, 14 rue du Château pour l'acquisition et l'installation de l'aire de jeux

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce projet

**Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix**

**DCM N°26/2021 : Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de Nouilly**

La commune de Nouilly a terminé son projet de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) prescrit par arrêté métropolitain le 6 avril 2021.

Conformément aux dispositions des articles L.153-40 du code de l'urbanisme, la Mairie de Vany reçoit les éléments du dossier pour émettre son avis.

Après examen du projet, le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le projet et donne donc un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nouilly.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix**

**DCM N°27/2021 : Poste Secrétaire de Mairie**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, notamment son article 136 ;

**Le Conseil Municipal décide** de proposer un contrat de travail au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe (catégorie C) pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix**

**DCM N°28/2021 : Modification statutaire de Metz Métropole**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 10 mai 2021 approuvant la modification des statuts de Metz Métropole afin de tenir compte :

- du changement de dénomination de Metz Métropole en Eurométropole de Metz,
- de la gestion par Metz Métropole, à l'intérieur de son périmètre, en lieu et place du Département, de la Moselle, des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que de leurs dépendances et accessoires, dont le transfert interviendra au 1<sup>er</sup> juin 2021, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral emportant le transfert des servitudes, droits et obligations correspondants ainsi que le classement des routes transférées dans le domaine public de la Métropole,

**Considérant** que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal,

**Approuve** la modification des statuts de Metz Métropole.

**4 voix POUR - 4 voix ABSTENTION**

**Délibération adoptée à la majorité**

La séance est levée à 21H15.

Signature des membres présents,

Le Maire,



Monsieur Vincent DIEUDONNÉ

<b>Mme BUHLER</b> Clarisse <i>1<sup>ère</sup> Adjointe</i>		<b>Mme MAHUT</b> Catherine <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>M. COTTEL</b> Mathieu <i>2<sup>ème</sup> Adjoint</i>		<b>Mme DESGORCES</b> Christine <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>M. DELLINGER</b> Marie-Claire <i>Conseillère Municipale</i>		<b>Mme RAWUNG</b> Marie-Laurence <i>Conseillère Municipale</i>	
<b>Mme LOUIS</b> Béatrice <i>Conseillère Municipale</i>			